

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLERIN

DU LUNDI 21 FEVRIER 2011.

**Etaient présents** : M. KERDRAON, Maire,  
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, BENIER, FLAGEUL, MESGOUEZ-  
LE GOUARD, ESSEMILAIRE, Adjoint,  
MM. COATLEVEN, BURLOT, THIERRY, COLAS, BERTRAND, QUEMERE, LE  
TIEC, DANIEL, FAISANT, BATTAS, LE LOUARN, LAPORTE, RICHE, URVOY,  
TREMEL, DUBOIS, PIERRE, KERHARDY, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : MM. GALLE, DEL ZOTTO, DAGORN.

**Absents** : M. LE ROUX, TAILLEBEAU, RAULT-MAISONNEUVE.

**Etaient également présents** :

- ✓ Madame Maryse RAOULT, Maire de Plédran, Vice-Présidente de Saint-Brieuc Agglomération en charge de l'habitat et du logement.
- ✓ Monsieur Christophe BOSCHER, Directeur de l'aménagement et du cadre de vie à Saint-Brieuc Agglomération
- ✓ Monsieur Sébastien QUEMENEUR, responsable du service habitat.
- ✓ Madame Hélène LE POTIER, chargée de mission.

**I. Ouverture de la séance à 18h10.**

**II. Contrôle des délégations de vote.**

- ✓ Madame Annick GALLE donne pouvoir à Madame Suzanne LE TIEC.
- ✓ Madame Miriam DEL ZOTTO donne pouvoir à Monsieur Joseph BURLOT.
- ✓ Madame Claudine DAGORN donne pouvoir à Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD.

**III. Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.**

**Présents : 27    Pouvoirs : 3    Absents : 3    Votants : 30**

**IV. Mise aux voix du procès verbal de la séance du 17 janvier 2011.**

Aucune observation n'est formulée. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

**V. Lecture de l'ordre du jour.**

**VI. Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Guénaëlle BATTAS est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Délibération n° 1 : Présentation du projet de programme local de l'habitat (P.L.H) 2012 – 2017.**

Monsieur le Maire prononce une suspension de séance à 18h15 afin de permettre aux représentants de Saint-Brieuc Agglomération de présenter le projet de programme local de l'habitat pour la période 2012-2017.

Madame Maryse RAOULT, Maire de Plédran, Vice-Présidente de Saint-Brieuc Agglomération en charge de l'habitat et du logement introduit le sujet en définissant les grandes orientations du projet :

- **Un volet social** : l'objectif est de proposer une offre de logements adaptés à tous les publics par la création de logements locatifs sociaux pour les familles à revenus modestes et pour les jeunes ainsi que des logements répondant aux normes pour l'accueil de personnes handicapées et permettant notamment de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

- **Un volet environnemental** : l'intérêt est à la fois de construire des quartiers de vie durables et de proposer des logements plus économes en énergie.
- **Un volet économique** : certes le projet a un coût pour l'agglomération mais il est également pourvoyeur d'emplois sur le territoire.

Messieurs BOSHER et QUEMENEUR présentent successivement la démarche et les quatre axes qui sous-tendent le projet.

Le projet de PLH 2012-2017 a été arrêté en Conseil d'Agglomération le 21 décembre 2010 et est présenté aux élus des quatorze communes de l'Agglomération, afin que chaque Conseil Municipal se prononce par rapport à ce projet. S'en suivra une concertation avec les services de l'Etat. Le lancement du PLH est programmé pour janvier 2012.

Axe 2 : répondre à la demande quantitative en logements.

Le projet prévoit la réalisation de 450 logements sur la commune de Plérin sur la période 2012-2017. Comment ?

- a) Identifier et constituer des réserves foncières.
- b) Développer et équilibrer la production de logements locatifs sociaux : l'objectif est de réaliser 140 logements sociaux sur la commune de Plérin durant ces 6 années.
- c) Favoriser l'accèsion à la propriété (primo-accédants) : 135 ménages par an pourraient être accompagnés par Saint-Brieuc Agglomération.

Axe 3 : répondre aux préoccupations environnementales.

- a) Dessiner des projets d'aménagements de quartiers de vie durables en accompagnant les communes sur des démarches d'approche environnementale de l'urbanisme (AEU). Les communes d'Yffiniac, Ploufragan, La Méaugon ont déjà bénéficié du soutien de Saint-Brieuc Agglomération en la matière. D'autres projets sont en cours de réalisation à Langueux, Pordic et Trémuson. L'objectif affiché est d'aboutir à une densité raisonnée soit 20 logements individuels par hectare, 35 en logements collectifs.
- b) Réaliser des opérations de renouvellement urbain des quartiers d'habitat public. Le quartier de la Croix Saint-Lambert à Saint-Brieuc en est un exemple.
- c) Reconquérir le parc de logements privés existants en renforçant le budget consacré à cette action et en élargissant le public potentiellement concerné pour passer de 600 à 2 000 ménages aidés.

Axe 4 : répondre aux demandes spécifiques.

- a) Améliorer et adapter l'offre de logements destinés aux seniors.
- b) Développer et renforcer l'offre plurielle pour les jeunes.
- c) Développer les réponses pour les publics spécifiques notamment pour les personnes en réinsertion et dans le cadre de la compétence d'accueil des gens du voyage.

Axe 1 : piloter la politique de l'habitat de l'Agglomération.

- a) Saint-Brieuc Agglomération, autorité organisatrice de la gouvernance.
- b) Pilotage conjoint avec chaque commune par la signature de conventions logement habitat.
- c) Information et sensibilisation sur l'habitat durable.

Avant de conclure, Madame RAOULT insiste sur la volonté délibérée de l'Agglomération de proposer des logements de qualité et adaptés sur l'ensemble du territoire, répondant à tous les publics (jeunes, familles à revenus modestes, personnes à mobilité réduite...).

Arrivée de Madame RAULT-MAISONNEUVE à 18h20 et de Monsieur TAILLEBEAU à 18h45.

**Présents : 29 Pouvoirs : 3 Absent : 1 Votants : 32**

Monsieur le Maire lève la suspension de séance à 19 heures. Il salue la politique ambitieuse de l'Agglomération et se satisfait des avancées pour la commune de Plérin.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DUBOIS,

Madame DUBOIS, porte parole du groupe de l'opposition, tient à assurer Saint-Brieuc Agglomération de leur adhésion au projet au regard du besoin croissant en logements diversifiés qui se fait sentir sur la commune. Elle insiste par ailleurs sur la nécessité que la politique de l'habitat soit impulsée par le secteur public.

Toutefois, Madame DUBOIS tient à attirer l'attention de l'assemblée sur la notion de « point mort ». Il ne s'agit pas simplement de réaliser un nombre de logements permettant de maintenir la population mais bien de tendre vers un renouvellement de celle-ci. Il est indispensable d'attirer de nouveaux ménages, sans quoi les conséquences pour la commune seront néfastes (baisse des effectifs dans les écoles...).

Les prévisions annoncées n'amènent pas de commentaire de la part de Madame DUBOIS si ce n'est qu'elle rappelle que les estimations sont loin des réalisations effectuées lors de leur mandature.

Le groupe de l'opposition estime que le projet manque d'ambition pour la commune de Plérin qui est pourtant la deuxième commune de l'Agglomération et la troisième ville du département.

En conclusion, Madame DUBOIS réaffirme leur adhésion au projet mais insiste sur la nécessité de prendre le temps de la réflexion.

Madame QUEMERE déplore le satisfecit du groupe de l'opposition quant aux réalisations passées mais rappelle que malgré cela l'équipe municipale élue en 2008 a hérité d'une situation peu satisfaisante en matière d'offre de logements locatifs sociaux.

Madame QUEMERE tient alors à prendre le contre-pied de la position des membres de l'opposition car elle juge le projet de PLH ambitieux et réaliste. Enfin, Madame QUEMERE se satisfait de la participation de Saint-Brieuc Agglomération au fonds de solidarité au logement qui témoigne d'une certaine forme de solidarité envers les familles modestes.

Monsieur PEDRON vient appuyer les propos de Madame QUEMERE : sur les 156 logements programmés par la précédente équipe municipale, seuls 24 étaient réalisés ou en cours de réalisation en 2008.

Monsieur PEDRON rappelle ensuite quelques éléments du contexte à prendre en compte dans la réflexion menée.

- Fin 2010, la commune disposait de 12.3% de logements sociaux dans son parc de logements, la réglementation fixant le seuil plancher à 20%.
- L'aide à la pierre relève de la compétence de l'Etat. On constate un désengagement de l'Etat en la matière et une accélération du phénomène depuis ces deux dernières années.
- Entre 1995 et 2007, le coût du logement a doublé accroissant fortement les difficultés des jeunes et des familles modestes à se loger ou à se loger décemment.
- La consommation des logements en énergie est croissante. L'enjeu de ce projet est donc de réduire la part de l'énergie électrique dans les logements et de la substituer par des énergies nouvelles à basse consommation.
- La consommation de l'espace en artificialisation des terres représente en Bretagne l'équivalent d'un département, une estimation deux fois supérieure au constat réalisé à l'échelle nationale. Cette tendance conduit à détériorer le potentiel agricole. Il est donc indispensable de maîtriser l'étalement urbain.

Au vu de ces éléments, le groupe de la majorité est favorable au projet de PLH 2012-2017 mais souhaite que quatre axes soient mieux pris en compte :

1. Réfléchir plus largement à la consommation d'espace.
2. Aller au-delà dans la démarche proposée en direction des publics les plus fragiles en envisageant par exemple des systèmes de « réservations » de programmes de logements.
3. Supprimer voire limiter l'utilisation du chauffage électrique dans ces nouveaux logements.
4. Insister sur l'adaptabilité des logements aux personnes handicapées.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire tient à indiquer combien ce projet est symbolique car les collectivités territoriales jouent un rôle de bouclier vis-à-vis de l'Etat. Il rappelle également sa satisfaction par rapport aux objectifs inscrits pour la ville de Plérin et considère que la commune sera en capacité de réaliser cet objectif.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur PEDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour        32            Voix contre                    Abstention

de se prononcer en faveur du projet de Programme Local de l'Habitat 2012-2017, tel qu'arrêté par délibération du Conseil d'Agglomération du 21 décembre 2010.

Avant de quitter la salle, Madame RAOULT remercie l'assemblée et témoigne de son contentement face à l'unité affichée sur le projet de PLH 2012-2017.

Une suspension de séance d'une durée de 3 minutes est prononcée afin de permettre à Monsieur le Maire de raccompagner Madame RAOULT et les représentants de Saint-Brieuc Agglomération.

A la reprise de séance, Madame DUBOIS s'insurge et dénonce une contre-vérité. Entre 2000 et 2008, 259 logements sociaux ont été construits.

Sortie de Monsieur COLAS.

**Présents : 28 Pouvoirs : 3 Absents : 2 Votants : 31**

Délibération n° 2 : Lotissement « Le Clos Lormel ». Transfert de propriété de la voirie et des équipements communs au profit de la commune.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstention

d'acquérir gratuitement les parcelles cadastrées AT - 116 pour 476 m<sup>2</sup>, AT - 119 pour 88 m<sup>2</sup> et AT - 120 pour 103 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur ROYAERTS et Madame FERLICOT, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession ainsi que tout autre document s'y rapportant et précise que ces parcelles seront incorporées dans le domaine public communal à l'issue de la procédure.

Délibération n° 3 : Aménagement de la rue de la Cadoire. Acquisition de terrain.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstention

d'acquérir gratuitement un terrain d'environ 30 m<sup>2</sup> (à préciser par document d'arpentage), issu de la parcelle cadastrée BD - 152 sise 12 A rue de la Cadoire, appartenant à Monsieur et Madame LAGUESTE, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte administratif de cession ainsi que tout autre document s'y rapportant et précise que la commune prendra en charge les frais de géomètre et d'acte de cession.

Retour de Monsieur COLAS.

**Présents : 29 Pouvoirs : 3 Absent : 1 Votants : 32**

Délibération n° 4 : Programme d'effacement des réseaux Place Monseigneur Briand.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie, des Réseaux, de l'Eau et de l'Assainissement, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'approuver le programme de travaux d'effacement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public de la Place Monseigneur Briand, d'autoriser Monsieur le Maire à engager les montants correspondants selon les estimations fournies par le SDE et ERDF, en l'occurrence :

Réseau téléphonique	26 850 €uros
Câblage réseau téléphonique	2 392 €uros
Eclairage public	27 200 €uros
Réseau électrique	55 682 €uros
<b>Total</b>	<b>112 124 €uros</b>

et précise que les dépenses sont prévues au budget 2011.

Sortie de Monsieur PEDRON.

**Présents : 28 Pouvoirs : 3 Absents : 2 Votants : 31**

Délibération n° 5 : Programme d'effacement des réseaux rue Fleurie.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie, des Réseaux, de l'Eau et de l'Assainissement, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstention

d'approuver le programme de travaux d'effacement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public de la rue Fleurie, d'autoriser Monsieur le Maire à engager les montants correspondants selon les estimations fournies par le SDE et ERDF, en l'occurrence :

Réseau téléphonique	36 500 €uros
Câblage réseau téléphonique	3 828 €uros
Eclairage public	33 600 €uros
Réseau électrique	51 876 €uros
<b>Total</b>	<b>125 804 €uros</b>

et précise que les dépenses sont inscrites au budget 2011.

Délibération n° 6 : Maintenance des équipements d'éclairage public et programme d'économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie, des Réseaux, de l'Eau et de l'Assainissement, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstention

d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes et précise que les dépenses sont prévues au budget 2011.

Délibération n° 7 : Eclairage du terrain de football en surface synthétique du stade Marcel Gouédard.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Hubert THIERRY, conseiller municipal délégué au sport, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstention

- d'approuver le projet d'éclairage du terrain de football en surface synthétique du stade Marcel Gouédard,
- d'engager les montants correspondants selon l'estimation fournie par le SDE,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la Fédération Française de Football, ainsi que tout autre organisme susceptible de concourir à la réalisation de cet équipement, une subvention au taux maximum,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers de demandes de subventions et aux conventions de versement à intervenir,
- précise que le plan de financement global approuvé lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2010 ne s'en trouve pas modifié
- et précise que les travaux devront être coordonnés avec le récipiendaire du lot « sportif » du marché du terrain de football en surface synthétique en vue du démarrage des travaux le 6 juin 2011.

Délibération n° 8 : Convention financière entre le Conseil Général et la ville de Plérin – aménagement du quai Chanoine Guinard.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, Adjoint au Maire en charge des travaux et infrastructures, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstention

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Retour de Monsieur PEDRON.

**Présents : 29 Pouvoirs : 3 Absent : 1 Votants : 32**

Délibération n° 9 : Convention financière entre le Conseil Général et la ville de Plérin – aménagement de la rue Adolphe Le Bail.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, Adjoint au Maire en charge des travaux et infrastructures, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération n° 10 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux: sécurisation des abords du « Pont Tournant ».

Suite aux interrogations de Monsieur KERHARDY, Monsieur le Maire précise que la loi de finances pour 2011 a créé la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en remplacement de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural.

Cette nouvelle dotation est issue du projet de loi de réforme territoriale de décembre 2010 et concerne les communes de moins de 20 000 habitants.

Madame QUEMERE abonde les propos de Monsieur le Maire en précisant que la dotation maximale est de 35% du coût de l'opération.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, Adjoint au Maire en charge des travaux et infrastructures, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstention

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, une subvention au taux maximum au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour les travaux ou équipements de voirie présentés ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 11 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux : accessibilité du centre social.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Roselyne BERTRAND, Conseillère municipale déléguée au handicap, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstention

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, une subvention au taux maximum au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour les travaux du patrimoine immobilier en vue de la mise aux normes du centre social en terme d'accessibilité et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 12 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux : restructuration des réfectoires du Grand Léjon et du Sépulcre. Equipements.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Adjointe au Maire en charge de la coordination des initiatives et prestations locales, de la démocratie locale et de la vie des quartiers, décide par :

Voix pour 26 Voix contre Abstentions 6

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, une subvention au taux maximum au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour les équipements, tel que précisé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Le groupe de l'opposition réaffirme son désaccord vis-à-vis du projet de passage en liaison froide.

Délibération n° 13 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux : restructuration de la cuisine centrale et des réfectoires du Grand Léjon et du Sépulcre. Travaux.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Adjointe au Maire en charge de la coordination des initiatives et prestations locales, de la démocratie locale et de la vie des quartiers, décide par :

Voix pour 26                      Voix contre                      Abstentions 6

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, une subvention au taux maximum au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), pour les travaux de restructuration de la cuisine centrale et des réfectoires des écoles du « Grand Léjon » et du « Sépulcre » et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 14 : Création du Comité consultatif du jumelage et des relations internationales.

Monsieur BENIER rappelle que la ville a décidé de reprendre en direct la gestion des relations internationales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette décision est réglementaire puisqu'elle est prévue par la loi du 6 février 1992 qui fixe le cadre des actions internationales des collectivités locales. D'autres collectivités comme Conflans-Sainte-Honorine ont fait ce choix.

Les membres de l'opposition n'approuvent pas cette décision et regrettent que l'association qui avait cette compétence en charge jusqu'alors soit écartée alors que les dirigeants et bénévoles faisaient leur travail.

Monsieur le Maire précise que l'objectif recherché est de donner un nouveau souffle aux échanges internationaux avec les trois villes jumelles (Herzogenrath, Wronki et Cookstown) et de rendre ce service public accessible à un maximum de Plérinais. Cette volonté est en parfaite cohérence avec l'esprit qui animaient ceux qui ont signé la charte du jumelage. C'est leur rendre hommage que de retrouver ainsi l'essence même de la charte.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 26                      Voix contre                      Abstentions 6

d'approuver la création d'un comité consultatif du jumelage et des relations internationales ainsi que la composition du comité consultatif selon les modalités présentées en séance.

Délibération n° 15 : Désignation des membres élus du Comité consultatif du jumelage et des relations internationales.

Vu l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que les conseillers municipaux personnellement intéressés à l'affaire présentée ne peuvent prendre part au vote de la délibération correspondante,

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 19                      Voix contre                      Abstention

de désigner les membres élus du comité consultatif du jumelage et des relations internationales comme suit :

<i>Membres de la majorité</i>	<i>Membres de l'opposition</i>
1. Ronan KERDRAON, Président	1. Denis TREMEL
2. Jean-Marie BENIER, Vice-Président	2. Jean-Yves TAILLEBEAU
3. René LAIR	3. Mireille DUBOIS
4. Anne-Marie DUREL	
5. Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD	
6. Christine DANIEL	
7. Roselyne BERTRAND	
8. Miriam DEL ZOTTO	
9. Hubert THIERRY	
10. Michel URVOY	

Délibération n° 16 : Règlement intérieur du comité consultatif du jumelage et des relations internationales.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 26 Voix contre Abstentions 6

d'approuver le règlement intérieur présenté en séance.

Sortie de Monsieur FAISANT.

**Présents : 28 Pouvoirs : 3 Absents : 2 Votants : 31**

Délibération n° 17 : Subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2011.

Monsieur BENIER cite les associations qui bénéficieront d'une subvention d'un montant de 110 €uros pour la première fois :

- L'ensemble symphonique A PIACERE
- La Danaë
- Le comité de quartier de Martin Plage.
- L'association des commerçants de Plérin Centre qui renaît
- La banque alimentaire des Côtes d'Armor (400 €uros)
- L'association nautique du Légué.
- L'ASLG (paintball)
- Les Goëlands d'Armor.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstention

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations selon le tableau présenté en séance et précise que les crédits sont prévus au budget 2011.

Outre l'octroi de subventions, Monsieur le Maire tient à souligner l'effort réalisé par la collectivité en direction des associations notamment par le prêt de locaux, de véhicules ou de matériel. Ce soutien actif à la vie associative plérinaise, en partenariat avec les deux structures fédératrices que sont l'OMS et l'OPAC, participe à la création d'un climat de confiance.

Retour de Monsieur FAISANT.

**Présents : 29 Pouvoirs : 3 Absent : 1 Votants : 32**

Délibération n° 18 : Convention d'acquisition d'une œuvre d'art à Erwan Le Bon.

Messieurs KERDRAON et BENIER soulignent tous deux le rôle que les collectivités territoriales ont à jouer en faveur des artistes locaux.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstention

d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'acquisition d'une œuvre d'art ainsi que tout autre document s'y rapportant et précise que les crédits sont inscrits au budget 2011.

Monsieur le Maire salue par ailleurs la collaboration avec l'association Art'Images pour l'édition du livret d'exposition.

Délibération n° 19 : Convention d'acquisition d'œuvres d'art à Gildas Chasseboeuf.

En introduction, Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur Hubert COATLEVEN, conseiller municipal, source d'enrichissements permanents et salue la qualité et le réalisme des œuvres de l'artiste.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions



d'approuver la convention annexée à la présente et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'acquisition d'œuvres d'art et précise que les crédits sont inscrits au budget 2011.

Sortie de Madame DANIEL.

**Présents : 28 Pouvoirs : 3 Absents : 2 Votants : 31**

Délibération n° 20 : Adhésions 2011 aux organismes et associations.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstention

d'autoriser le versement des cotisations annuelles 2011 aux organismes et associations mentionnés ci dessous et précise que les crédits sont inscrits au budget 2011.

<b>Association des Maires de France *</b> 14 077 habitants x 0.117 € (part départementale) + 14 077 habitants x 0.1586 € (part nationale)	3 879,62 €uros
<b>Association Réseau Grand Ouest</b> « Commande publique et développement durable »	500,00 €uros
<b>Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (A.F.C.C.R.E)**</b> 13 933 habitants x 0 037 € + 333 € (part fixe)	849,00 €uros (arrondi à l'€uro supérieur)
<b>Conférence des Villes de Bretagne*</b> 14 077 habitants x 0.07 €	985,39 €uros
<b>Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ)*</b> 14 077 habitants x 0.0439 € + 220 € (part fixe)	837,98 €uros
<b>Confédération musicale de France</b>	64,00 €uros
<b>Fédération musicale de Bretagne</b>	7,00 €uros
<b>TOTAL</b>	<b>7 122,99 €uros</b>

Bases :

\*\* 13 933 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (source INSEE)

\* 14 077 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (source INSEE)

Retour de Madame DANIEL.

**Présents : 29 Pouvoirs : 3 Absent : 1 Votants : 32**

Délibération n° 21 : Convention tripartite entre la cinémathèque de Bretagne, l'atelier documentaire et la ville de Plérin.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'approuver la convention présentée en séance, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant et précise que les crédits sont inscrits au budget 2011 et seront prévus pour les exercices 2012 et 2013.

Délibération n° 22 : Subventions Ti'pass.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Hubert THIERRY, Conseiller municipal délégué au sport, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstention

de rembourser les chèques « Ti'Pass » par le biais d'une subvention aux associations suivantes :

Associations	Date de la signature de la convention	Montant du bordereau
Ecole Plérinaise d'Arts Martiaux	20/09/2009	80 €
Badminton Plérinais	03/09/2009	30 €
Office Plérinais d'Action Culturelle	27/08/2009	40 €
Argantel Club Plérin	03/09/2009	240 €
LPA Plérin Athlétisme	28/08/2009	30 €
Association Gymnique Plérinaise	02/09/2009	170 €

et précise que les crédits sont inscrits au budget 2011.

Madame QUEMERE précise que 280 chèquiers ont été utilisés l'an passé par les élèves, en grande majorité pour des activités sportives (80%), la culture restant un peu en reste (20%). Malgré tout, un effort reste à faire puisqu'un élève sur deux n'utilise pas le chéquier remis.

#### Délibération n° 23 : Subvention aux séjours linguistiques du collège Léquier – année 2011.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse, décide par :

Voix pour 32                      Voix contre                      Abstention

d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 22 €uros par élève plérinais scolarisé en classe de 4<sup>ème</sup> (ou en classe de 3<sup>ème</sup> s'il n'a pas participé au séjour en 4<sup>ème</sup>), au titre de sa participation à l'ensemble des séjours linguistiques et pédagogiques organisés par le collège Léquier sur l'année 2011 et précise que ces crédits sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2011.

Monsieur KERHARDY interpelle les élus de la majorité sur le fait que cette subvention est maintenue à un niveau identique à celui de l'année 2010 malgré l'augmentation du coût de la vie.

Madame DUREL précise que la délibération soumise au vote de l'assemblée respecte la demande du collège Léquier.

Madame BERTHAULT souligne en outre que le CCAS contribue à soutenir de manière importante les familles modestes qui en font la demande.

#### Délibération n° 24 : Participation aux frais de fonctionnement de la médecine scolaire au titre de l'année 2010.

Monsieur Hubert COATLEVEN informe l'assemblée délibérante qu'il s'abstiendra symboliquement en raison du délabrement du service de médecine scolaire.

Monsieur le Maire abonde en ce sens et souligne là encore un exemple de démantèlement et de désengagement de l'Etat car ce service ne relève pas de la compétence des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse, décide par :

Voix pour 31                      Voix contre                      Abstention 1

d'autoriser le versement d'une somme de 3 281.84 €uros au titre de la participation de la Ville de Plérin aux frais de fonctionnement du service de médecine scolaire pour l'année 2010 et précise que les crédits sont prévus au budget 2011.

#### Délibération n° 25 : Mandat spécial – Déplacement à Villard-de-Lans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L. 2131-11 qui précise que les conseillers municipaux personnellement intéressés à l'affaire présentée ne peuvent prendre part au vote de la délibération correspondante,

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 24                      Voix contre                      Abstentions 6

d'accorder un mandat spécial à Monsieur Ronan Kerdraon, Maire, et à Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire pour le déplacement à Villard-de-Lans les 12 et 13 mars 2011 et précise que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement seront remboursés aux intéressés sur la base des frais réels.

Sortie de Madame BATTAS.

**Présents : 28 Pouvoirs : 3 Absents : 2 Votants : 31**

Délibération n° 26 : Mandat spécial – Déplacement à Bruxelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L. 2131-11 qui précise que les conseillers municipaux personnellement intéressés à l'affaire présentée ne peuvent prendre part au vote de la délibération correspondante,

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 30 Voix contre Abstention

d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire, pour un déplacement de deux jours à Bruxelles et précise que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement seront remboursés à l'intéressé sur la base des frais réels.

Délibération n° 27 : Prime annuelle 2011.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstention

de fixer le montant de la prime de fin d'année 2011 à :

- 1031,93 €uros par agent à temps plein, titulaire et contractuel sur emploi permanent (hors remplacement),
- 955.62 €uros par agent à temps plein non titulaire.

et précise que les modalités de versement et de calcul sont définies dans les délibérations du 28 février 1992 et du 19 novembre 2004, à savoir :

- cette prime sera calculée au prorata du temps de travail pour les agents ne travaillant pas à temps complet.
- elle sera versée en deux acomptes de 50 %, l'un en juin et le solde en novembre (sauf départ en cours d'année).

Retour de Madame BATTAS.

**Présents : 29 Pouvoirs : 3 Absent : 1 Votants : 32**

Délibération n° 28 : Régime indemnitaire. Modification (IFTS).

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstention

de compléter la délibération du 8 juillet 2004 instituant l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) en revalorisant le régime indemnitaire d'un agent de catégorie B de la filière administrative exerçant les fonctions de directeur(trice) membre de la direction générale, ainsi qu'il suit :

Filière / grades	Fonction	Montant moyen de référence annuel	Taux retenu par rapport au montant de référence
<b>Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)</b>			
<b>Administrative</b>			
Rédacteur chef Rédacteur principal Rédacteur à partir 6 <sup>ème</sup> échelon	Directeur(trice) Membre de la Direction générale	857,82	8

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il recevra les syndicats lundi 28 février prochain et qu'une information sur les négociations sera faite en séance du conseil municipal du 18 avril 2011.

Sujet n° 29 : Information sur les marchés publics 2010.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, prend acte de la liste des

*Article 2121-25 du CGCT : le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.*

marchés publics conclus au titre de l'exercice 2010. Cette liste sera affichée en Mairie et publiée sur le site Internet de MEGALIS à compter du 28 février 2011 pour une durée d'un mois.

Un tableau plus détaillé indiquant les montants de chaque opération sera communiqué au groupe de l'opposition à leur demande.

L'ordre du jour est épuisé.

#### Informations diverses :

##### 1. Mise en place d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Monsieur le Sénateur-Maire souhaite informer d'une nouvelle disposition qui émerge des travaux des commissions sénatoriales mises en place suite à la tempête Xynthia et qui concerne la commune de Plérin.

L'objectif de ces commissions était de tirer les conséquences d'une telle catastrophe naturelle et de proposer des solutions pour se prémunir contre les effets des événements climatiques exceptionnels.

La création du PPRN sera axée sur trois grandes mesures :

##### a) *L'entretien des digues.*

Le coût d'entretien d'un kilomètre de digue est estimé entre 1 et 2 millions d'euros. Il est donc indispensable de s'interroger quant à la gouvernance de leur entretien d'autant plus que ces constructions créent un faux sentiment de sécurité aux habitants.

##### b) *L'alerte aux secours.*

Le PPRN prévoit une collaboration étroite avec les services départementaux d'incendie et de secours.

##### c) *La prévention.*

L'objectif est de renforcer la prévention pour éviter à l'avenir des conséquences aussi dramatiques.

Monsieur le Sénateur-Maire se félicite que ces trois mesures majeures trouvent une traduction dans le projet de PPRN qui fera l'objet d'une proposition de loi en mars 2011.

L'enjeu est d'encourager les collectivités territoriales à être strictes sur l'application des règles d'urbanisme.

En outre, Monsieur le Sénateur-Maire fait part de sa volonté de voir intégrer le risque « falaises » dans le PPRN. Un déplacement sera prochainement organisé dans le Sud afin d'échanger sur la façon dont les collectivités de cette région ont pris en compte ce risque.

A terme, Monsieur le Sénateur-Maire souhaite aboutir à la mise en place d'un plan de prévention des risques naturels et technologiques (PPRNT).

Départ de Madame LE LOUARN.

**Présents : 28    Pouvoirs : 3    Absents : 2    Votants : 31**

##### 2. Motion présentée par le groupe de l'opposition, dénonçant la campagne publicitaire de France Nature Environnement (FNE).

*Texte lu par Madame DUBOIS.*

« Les affiches provocantes de France Nature Environnement suscitent la juste colère des Bretons. Dans des communiqués, professionnels et élus de tous bords s'insurgent, à juste titre, de ce mauvais coup porté contre notre belle région, contre ses habitants et tout particulièrement contre un mode agricole qui n'a pas besoin de cette campagne de dénigrement alors qu'ils sont en souffrance. Faut-il rappeler que 85% de nos côtes sont épargnés par les algues vertes ?

Qu'en rajouter, c'est caricaturer nos plages et nos campagnes ?

Que le faire en pleine période de réservation des vacances d'été, c'est nuire gravement à notre deuxième activité économique bretonne après avoir porté l'estocade à notre agriculture ?

Nous, Elus de Plérin, nous nous associons à l'indignation de nos concitoyens et nous dénonçons cette campagne qui porte atteinte gravement à la notoriété de notre belle région et la dénature honteusement. Nous nous associons à toute action exigeant réparation publique de cet affront qui est fait à la Bretagne et aux Bretons. »

Le groupe de l'opposition souhaite donc que l'assemblée se prononce et dénonce cette campagne publicitaire qui pointe du doigt la Bretagne.

Monsieur PEDRON réagit à la proposition de Madame DUBOIS en précisant que la position à adopter doit, à son sens, être plus nuancée.

S'il conçoit que cette campagne est trop globalisante et par conséquent gênante voire provocante, Monsieur PEDRON considère qu'elle répond d'une part à l'amendement LE FUR qui rappelle la simplification des autorisations d'ouverture des élevages porcins, et d'autre part aux carences du plan gouvernemental de lutte contre les marées vertes qui n'apporte pas les résultats escomptés et ne prend pas en compte les réalités.

Le message à retenir en substance est la nécessité d'évoluer vers une agriculture plus responsable au niveau environnemental.

Monsieur le Sénateur-Maire rappelle que Madame BOUSQUET et lui-même avaient réagi par communiqué de presse. Leur position était plus équilibrée et plus nuancée que la motion soumise à l'assemblée. Il salue à cette occasion la position nuancée de l'association Eaux et rivières.

Monsieur le Sénateur-Maire considère en effet qu'il ne faut pas répondre à une provocation par une autre.

Le contexte dans lequel est menée cette campagne n'est pas neutre. Elle intervient quelques jours avant l'ouverture du salon de l'agriculture et quelques mois avant le lancement de la saison touristique.

Enfin, Madame QUEMERE conclut en affirmant que dans cette affaire les responsabilités ne sont pas bien pointées.

Monsieur le Maire met aux voix la motion présentée par le groupe de l'opposition.

Voix pour 4                      Voix contre 27                      Abstention

Monsieur le Maire propose alors que l'assemblée délibérante se prononce sur la nécessité de statuer sur ce sujet lors de la prochaine séance du conseil municipal, sur la base d'une motion plus nuancée, par exemple à partir de son communiqué de presse.

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition :

Voix pour 9                      Voix contre 22                      Abstention

En conséquence, les débats sur ce sujet sont clos et ne feront pas l'objet d'une motion.

### 3. Antenne WIMAX.

Monsieur PIERRE interroge Monsieur ESSEMILAIRE sur l'état d'avancement des travaux de raccordement au réseau WIMAX.

Monsieur ESSEMILAIRE précise que le raccordement n'a pas été effectué pour l'heure. Les travaux devraient intervenir courant avril ou mai 2011.

La séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,

Ronan KERDRAON.